

Ressources budgétaires - Fixation de divers tarifs, taxes et droits pour 2010 - Modificatif à la délibération du 14 décembre 2009

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Par délibération du 14 décembre 2009, le Conseil Municipal a adopté divers tarifs, taxes et droits pour l'exercice 2010.

Il convient d'y apporter les ajout et modification suivants :

XXV - Tarifs des prestations effectuées par les services municipaux pour le compte de tiers

- Prestations de type administratif

Pour toute prestation de type administratif dont le tarif n'est pas défini par ailleurs, la tarification s'effectuera au coût horaire moyen d'un agent municipal, soit 36,30 €/heure.

XIV - Stationnement

e) Autres tarifs

- Jeton free pass - Prix de vente aux commerçants : 0,50 €.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces modifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les tarifs proposés, portant modification de la délibération du 14 décembre 2009.

Récépissé préfectoral du 3 mars 2010.